

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 116 du 4^{ème} trimestre 2021

EXAMEN DE CONFORMITE FISCALE

Dans la continuité des mesures relatives au « Droit à l'erreur », un nouvel outil est proposé aux entreprises afin de s'assurer de la bonne application des règles fiscales et d'accroître leur sécurité en matière fiscale : l'examen de conformité fiscale (ECF).

L'examen de conformité fiscale permet aux entreprises (individuelle ou société), quels que soient leur chiffre d'affaires et leur régime d'imposition, de confier à un prestataire un contrôle préventif sous la forme d'un audit.

L'examen de conformité fiscale porte sur un exercice fiscal et fait l'objet d'un compte-rendu de mission rédigé par le prestataire. Ce document doit être transmis à la direction générale des finances publiques (DGFIP) :

- au plus tard le 31 octobre de l'année du dépôt de la déclaration de résultats, pour les exercices qui coïncident avec l'année civile ;

- dans les six mois suivant le dépôt de la déclaration de résultats, dans les autres cas.

Il doit être conservé par les parties jusqu'à la prescription du droit de reprise de l'administration fiscale.

Si l'entreprise a bien pris en compte les recommandations formulées par l'auditeur, la DGFIP pourrait ne pas exiger le paiement de pénalité ni d'intérêt de retard.

Nous pouvons réaliser cet examen de conformité fiscale pour le compte de votre entreprise. Pour plus de renseignements, veuillez nous consulter.

FISCAL

Impôt sur les sociétés - Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

SOCIAL

Indemnité inflation de 100 € - Il s'agit d'une mesure générale de soutien du pouvoir d'achat. Ce sont les employeurs qui verseront cette indemnité via la paye dès décembre 2021 si possible. Le montant du télépaiement des charges sociales Urssaf du 15 janvier 2022 sera alors diminué du montant de l'indemnité versée aux salariés concernés. L'opération est donc neutre pour l'employeur.

GESTION DE PATRIMOINE

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour toutes vos questions concernant le conseil en matière de gestion de votre patrimoine personnel et en particulier l'optimisation fiscale de votre impôt sur le revenu, la préparation de votre retraite, la transmission de votre patrimoine dans ce cadre familial et la gestion de votre trésorerie personnelle.

ECONOMIE

Indice des loyers commerciaux (ILC) 2^{ème} trimestre 2021 : 118,41

Variation sur 1 an : +2,59 %

Variation sur 3 ans : +5,17 %

Variation sur 9 ans : +10,00 %

Les autres indices sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

Alain CARLES et toute l'équipe de AUDIT EURO CONSEIL vous adressent leurs meilleurs vœux pour une année 2022 toute en réussites, bonheurs et santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : www.auditeuroconseil.com

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.